



chèques cadeaux obligations de l'employeur

Par **mf89**, le **01/04/2012** à **22:39**

Bonsoir,

Merci de me renseigner sur les obligations d'un employeur concernant la distribution des chèques cadeaux au sein de l'entreprise. Les employés n'ont pas reçu les mm montants, et "secretement" car nous ne devons pas nous communiquer les sommes reçues. Peut on réclamer ces chèques en cas de contentieux ? Merci pour votre aide. MF89

Par **janus2fr**, le **02/04/2012** à **08:13**

Bonjour,

Il faudrait connaitre le mode d'attribution, car il est parfaitement légal d'avoir une attribution différente suivant certains critères :

- proportionnalité au salaire
- nombre d'enfants à charge
- etc.

Par **P.M.**, le **02/04/2012** à **09:35**

Bonjour,

En tout cas, le mode d'attribution ne doit pas être discriminatoire ou cacher une sanction déguisée...